

METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES RELATIVES AUX EVENEMENTS INDESIRABLES

Objectifs

Soutenir la démarche d'amélioration de la qualité de sa structure et répondre aux exigences du référentiel d'évaluation de la HAS (critères impératifs).

Comprendre les obligations légales relatives au signalement des événements indésirables.

Savoir mettre en place et faire vivre les procédures nécessaires à la gestion des événements indésirables.

Définir et connaître les outils de signalements appropriés à l'interne (traitement de l'événement) et de l'interne vers l'externe (signalement de l'événement).

Programme

Les obligations de signalement : Les dysfonctionnements graves

- Définition et cadre réglementaire issu du code de l'action sociale et des familles (CASF)
- Gestion en interne du dysfonctionnement grave

Les critères impératifs du référentiel d'évaluation de la HAS

- Repérage des liens avec la gestion des événements indésirables
- Les procédures requises pour répondre aux critères

Mettre en œuvre son process

- Les outils internes indispensables et leur mise en œuvre : procédures, fiches de signalement
- Les outils externes : le signalement aux autorités compétentes. Lien entre les actions à l'interne et la démarche de signalement
- L'association de toutes les parties prenantes
- Diffusion de l'information sur les procédures existantes et les droits inhérents
- Repérage des liens avec le DUERPS, le Plan de Développement des compétences et l'évaluation
- Pilotage de la gestion du risque par la recherche des causes et la mise en place des mesures correctives.

Les supports seront adressés par voie électronique

Durée

1 jour

Intervenant

Annyvonne ROGUE, Formatrice spécialiste du secteur social et médico-social, et des problématiques de management.

Public(s) et prérequis

Directeurs, Responsables, Chefs de service, Responsables qualité ou professionnels en charge de la qualité du secteur médico-social et social

Nombre de participants

5 à 15

Méthodes pédagogiques

Le formateur fera appel à un ensemble de techniques pédagogiques, permettant une alternance d'apports théoriques et de cas pratiques afin d'acquérir un ensemble de connaissances conformes aux objectifs pédagogiques.

Evaluation des acquis

Mises en situation, cas pratiques, exercices...

Une fiche d'évaluation sera remise aux stagiaires afin qu'ils puissent évaluer le contenu pédagogique et la méthode employée.

Une attestation de stage sera établie pour chaque participant à l'issue de la formation.

Tarif :

Coût pédagogique : 280 €
Frais de repas : 17 €

Informations pratiques

Horaires : 9h30-12h30 et 13h30-16h30

Lieu : Siège social de l'URIOPSS Bretagne